



Programme algéro-français de bourses endoctorat

PROFAS B+

Appel à candidatures 2017

Le programme PROFAS est un programme phare de la coopération algéro-française. Créé en 1987, il a été rénové et relancé en 2014 sous le nom de PROFAS B+.

Désormais, le programme PROFAS B+ propose non seulement des bourses mais aussi des prestations fournies par l'Algérie et la France, notamment via l'opérateur Campus France. Ces prestations visent à accompagner et à faciliter la mobilité des boursiers en France. Depuis trois ans, le PROFAS B+ a permis à près de 280 boursiers algériens de rejoindre des laboratoires d'excellence en France.

Les bourses PROFAS B+ s'adressent à des doctorants non-salariés, soit en co-encadrement, soit en cotutelle de thèse.

Dans le cadre d'une finalisation de thèse, le programme PROFAS B+ propose aux doctorants en **co-encadrement** de thèse un appui à la formation et à la recherche par l'octroi de **bourses de 7 à 12 mois** sur l'année universitaire 2017-2018.

Pour les doctorants en **cotutelle** de thèse, le programme PROFAS B+ propose l'octroi de **bourses de 7 à 18 mois** répartis sur les trois années de doctorat en séjours de 7 mois minimum par année universitaire.

Un appel à candidatures est ouvert du **lundi 06 mars au jeudi 06 avril 2017** au titre de l'année universitaire 2017-2018. Il est disponible sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (M.E.S.R.S.) www.mesrs.dz et sur le site de l'Institut français d'Algérie (I.F.A) <http://www.if-algerie.com/>.

Les candidats recevables à la suite de l'examen de conformité de leur candidature feront l'objet d'une sélection par un jury mixte d'experts français et algériens, sous la forme d'une évaluation de leur dossier de candidature et d'une audition.

Les candidats sélectionnés se verront attribuer une bourse pour une durée déterminée par le jury et **nonsujette à prolongation**.

Les départs au titre de l'année universitaire 2017-2018 s'effectueront à partir du **lundi 04 septembre 2017** pour les boursiers PROFAS B+ enco-encadrement et selon le calendrier fixé par les codirecteurs de thèse pour les doctorants en cotutelle.

➤ **Critères d'éligibilité :**

Seules pourront être présentées les candidatures s'inscrivant dans le cadre de collaborations scientifiques existantes de qualité entre les deux pays.

Seront privilégiées les candidatures qui proposent une recherche innovante et celles qui s'inscrivent dans l'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- Le développement du numérique
- La protection de l'environnement et le développement durable
- Les questions d'économie et d'emploi
- Le patrimoine (historique, mémoriel, archéologique, etc.)
- Le sport

Seuls pourront candidater :

- Les doctorants non-salariés en **co-encadrement** de thèse, en phase de finalisation de thèse (+ de 50% d'avancement de la thèse)
- Les doctorants non-salariés inscrits en **cotutelle** de thèse

Seuls pourront postuler à une bourse PROFAS B+ les candidats **maîtrisant la langue française**.

Seules pourront être présentées les candidatures pour une mobilité dans un **laboratoire de recherche français rattaché à une université**.

Seuls les dossiers **complets**, correctement remplis et déposés selon les **délais et les modalités** inscrits dans l'appel seront examinés.

➤ **Pièces nécessaires au dossier de candidature :**

Le dossier de candidature doit impérativement comporter l'ensemble des pièces nécessaires (administratives, scientifiques et d'accueil) listées ci-dessous. Le candidat sera attentif à fournir certaines pièces selon sa situation : doctorant non-salarié en co-encadrement ou en cotutelle de thèse.

Pièces à fournir partout les candidats :

- Le formulaire de candidature à une bourse PROFAS B+ 2017-2018 (à ne pas remplir à la main), visé par le directeur de thèse en Algérie et le co-encadreur ou le codirecteur de

thèse en France. *Utiliser le modèle téléchargeable sur le site du M.E.S.R.S. ou sur le site de l'Institut français d'Algérie.*

- ❑ L'attestation d'engagement PROFAS B+ (droits et obligations du boursier). *Utiliser le modèle téléchargeable sur le site du M.E.S.R.S. ou sur le site de l'Institut français d'Algérie.*
- ❑ L'attestation de non-bénéfice d'une bourse de formation résidentielle à l'étranger d'une durée supérieure à 6 mois dans le cadre du doctorat, visée par le vice-recteur chargé des relations extérieures de l'université d'inscription en thèse. *Utiliser le modèle téléchargeable sur le site du M.E.S.R.S. ou sur le site de l'Institut français d'Algérie.*
- ❑ Une copie du diplôme du baccalauréat et des diplômes universitaires obtenus.
- ❑ Une attestation de niveau de français en cours de validité (TCF niveau B2 minimum, DELF B2 ou DALF).
- ❑ Un curriculum vitae en français.
- ❑ Deux photos d'identité.

Pièces à fournir par les candidats en co-encadrement de thèse:

- ❑ Une copie de la lettre d'accueil dans un établissement universitaire en France. *Utiliser le modèle téléchargeable sur le site du M.E.S.R.S. ou sur le site de l'Institut français d'Algérie.*
- ❑ Une copie des certificats d'inscription en doctorat en Algérie des années universitaires 2015-2016 et 2016-2017.

Pièces à fournir par les candidats en cotutelle de thèse :

- ❑ Une copie de la déclaration d'engagement à signer une convention de cotutelle (*utiliser le modèle téléchargeable sur le site du M.E.S.R.S. ou sur le site de l'Institut français d'Algérie*) ou une copie de la convention de cotutelle de thèse entre l'établissement universitaire algérien et l'établissement universitaire français, à remettre au plus tard un (01) mois suivant la publication des résultats de sélection.
- ❑ Une copie du certificat d'inscription en doctorat en Algérie de l'année 2016-2017.

Pièce à fournir par tous les doctorants :

- ❑ Une attestation de non-exercice d'une activité rémunérée pour les doctorants non-salariés. *Utiliser le modèle téléchargeable sur le site du M.E.S.R.S. ou sur le site de l'Institut français d'Algérie.*

➤ **Modalités pratiques pour le dépôt des candidatures :**

Les candidats devront impérativement déposer leur dossier **au plus tard le jeudi 06 avril 2017 dernier délai** auprès du service de post-graduation de leur faculté, institut ou école d'inscription en thèse.

Les dossiers seront obligatoirement déposés **sous format papier ET sous format numérique** (CD ou clé USB avec **une étiquette comportant vos NOM et Prénom en français**). Chaque pièce du dossier doit être enregistrée **au format .doc ou .pdf dans un fichier séparé** portant le nom de la pièce.

Les candidats en co-encadrement sont invités à solliciter dès à présent une **convention d'accueil** auprès de l'établissement d'accueil en France. L'original de la lettre d'accueil devra être présenté le jour de l'audition et la convention d'accueil devra être remise au plus tard un (01) mois suivant la publication des résultats de sélection.

Les candidats en cotutelle de thèse ayant fourni une déclaration d'engagement à signer une **convention de cotutelle** devront présenter une copie de cette convention le jour de l'audition et au plus tard un (01) mois suivant la publication des résultats de sélection.

Les candidats ne disposant pas d'une attestation de français en cours de validité peuvent solliciter un rendez-vous pour passer l'**examen TCF** à l'accueil de l'un des cinq Instituts français en Algérie :

- Institut français d'Alger : 7, rue Hassani Issad - 16000 Alger
- Institut français d'Annaba : 8, boulevard du 1^{er} Novembre 1954 - 23000 Annaba
- Institut français de Constantine : 1, boulevard de l'Indépendance - 25 000 Constantine
- Institut français d'Oran : 112, rue Larbi ben M'Hidi- 31009 Oran
- Institut français de Tlemcen : 1, rue Commandant Djaber- 13000 Tlemcen